

## **Etude globale pour la mise en place du projet territorial de la basse vallée de la Saône**

### **Atelier de co-construction n° 2**

### **Présentation de l'esquisse de scénario et recueil des avis**

**Compte-rendu de l'atelier du 3 mars 2016**

Rédacteur :	ASCONIT Consultants - Marion TRAPU
Relecteurs :	Ph. BLANCHER
Version :	1b

#### **1. Personnes présentes**

<b>Organisme</b>	<b>Représentant(s)</b>
AAPPMA	DUFILS LEBOUCHER
Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)	BERNE A. ROUSSEL R.
ASA rivière Saône	COMONT S.
Association AG Développement	FERRAND I.
Association APDSV	ALLAIN D. ABRAHAM G.
Association Atis développement	WENDLING M.
Association BAC	MARETTE P. POULTIER A.
Conseil Départemental 76	VANDECANDELAERE I. - Conseiller départemental Dieppe
Comité Départemental du Tourisme 76	LEROUX Y.
Chambre d'Agriculture Seine- Maritime	LEVASSEUR SORTAMBOSC S.
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine- Maritime	GRUET A. CARAILLE J. AVENEL J-P (STD)
DREAL Normandie	LHOMME D.
Fédération de Chasse 76	LEVESQUE BERNARD

<b>Organisme</b>	<b>Représentant(s)</b>
Mairie de Longueil	LHEUREUX
	VALLAS
	DUVOL
	ALLAIN
	LEDRAIT
Mairie de Quiberville	BLOC
Mairie de Sainte-Marguerite-sur-Mer	FERCHAL C
Mairie de ????	AUCLERC C. - adjoint au maire
Pays Dieppois	PECQUET
	FOROD D.
Région Normandie	THIFAGNE G.
Résident	LEMAINE P.
Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie	TOPIN L.
	THELU J.
Conservatoire du littoral (Cdl)	BEAUNE Stéphanie, Chargée du projet territorial
	LEYMARIE Régis, Délégué adjoint Normandie
Asconit Consultants	BLANCHER Philippe
	TRAPU Marion
Artelia	DESSEN Victor
Atelier de l'île	MORISSEAU Grégory
Lozachmeur	LOZACHMEUR Olivier

## **2. Déroulement de la matinée**

### **Présentation en plénière (9 h 15 - 11 h 00)**

- ▶ Les principales orientations issues de l'atelier précédent et le travail réalisé depuis
- ▶ Le projet : la trajectoire transversale et ses principales composantes

### **Echanges dans deux sous-groupes (11 h 00 - 12 h 15)**

- ▶ Recueil des avis des acteurs sur la trajectoire proposée

### **Mise en commun et conclusions (12 h 15 - 12 h 30)**

## **3. Présentations et débats en plénière**

*Présentation des principales orientations issues de l'atelier précédent et du travail réalisé depuis*

**Voir diaporama.**

### *Présentation du projet : la trajectoire transversale et ses principales composantes*

Voir diaporama.

#### *Débats*

M. BLOC, maire de Quiberville, souhaiterait avoir des informations relatives au chiffrage et au portage des différentes actions présentées.

A. BERNE, directeur de l'AESN, souligne sa volonté de voir le projet avancer rapidement et ne pas dépasser l'échéance 2018, pour deux raisons :

- le 10ème programme de l'AESN se termine en 2018, les subventions pouvant être sollicitées après cette date ne sont donc pas connues ;
- il est nécessaire de respecter l'obligation réglementaire relative à la continuité écologique.

Le projet doit répondre aux objectifs prioritaires que sont :

- le respect de la réglementation vis-à-vis de la circulation piscicole ;
- la sécurité du territoire face aux inondations.

Dans ce contexte, une ouverture plus large, mais pas totale (car impossible à l'heure actuelle), est souhaitable, tel qu'une porte-à-flot par exemple. Un financement de l'Agence pour l'ouverture et des actions de mesures correctrices ou compensatoires pourra alors être envisagé.

M. BLOC, maire de Quiberville, rappelle qu'une solution intermédiaire est demandée depuis 15 ans, pour répondre à l'inquiétude des populations locales. Il est donc favorable à une solution financée à court-terme, mais s'interroge sur le calibrage de la solution à adopter.

A court terme, les priorités pour la population sont la continuité écologique et la gestion des inondations. Les projets de piscine relèvent du rêve, mais l'important est de montrer des signes d'avancement à la population, comme le déplacement de bungalows.

A. BERNE, directeur de l'AESN, précise qu'il n'est pas favorable à une solution de type dalot car l'introduction de galets dans ce type d'ouvrage ne peut être gérée.

Le Conservatoire du littoral précise qu'un bureau d'étude dédié à l'étude de la solution du débouché va étudier cette problématique d'ici l'été.

M. LEDRAIT, maire de Longueil, se réjouit du message : l'Agence de l'Eau est susceptible de financer les travaux à court terme. Par ailleurs, il rejoint M. BLOC sur la nécessité de faire quelque chose pour éviter les inondations. Le projet à moyen terme restera à définir. En amont, des problématiques doivent être traitées : si le ruissellement diminue en amont, la basse vallée aura moins d'eau à accueillir. Aussi est-il nécessaire de respecter une solidarité amont-aval.

M. THELU, président du Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie, considère que le risque de submersion marine n'est pas assez pris en compte.

M. FERCHAL, maire de Sainte-Marguerite-sur-Mer, note que suite à l'intervention de M. Berne les cartes sont redistribuées, et qu'un nouveau débat va avoir lieu. Il rejoint M. THELU, et rappelle que Stéphane COSTA avait indiqué que le pire était à venir, avec une destruction de la digue du fait de phénomènes naturels extrêmes. En cas de destruction de la digue demain, le territoire doit être prêt à réagir. Le scénario envisagé à moyen terme ne devra pas être remis en cause par cette destruction.

#### **4. Echanges dans deux sous-groupes**

##### *Milieus naturels*

La thématique « milieux naturels » est considérée prioritaire par nombre d'acteurs, en particulier, institutionnels ; mais certains participants trouvent que trop de place lui est accordée au détriment de la gestion du risque inondation. Les deux thématiques ne doivent pas être opposées, de plus, la thématique « milieux naturels » s'intègre dans la dimension transversale du projet afin d'assurer la compatibilité de son traitement avec les usages de la basse vallée. Par ailleurs, les limites du caractère « naturel » du site ont été soulignées.

<b>Points d'intérêts relevés</b>	<b>Craintes et points de vigilance soulignés</b>
Restauration continuité écologique Amélioration de la qualité des milieux et des paysages Prise en compte du changement climatique dans le projet Réduction du risque inondations Réflexion sur des déplacements doux à développer, compatibles avec le milieu naturel (cf. ce qui est fait à Etretat)	Secondaire face aux personnes et aux biens Questionnement sur le caractère naturel du site Attention à porter sur la compatibilité de la reconquête du milieu avec le développement touristique (privilégier reconquête milieux) Adaptabilité de la faune et de la flore aux changements climatiques et aux évolutions dans la gestion En termes de reconnexion des continuités, intégrer le projet à un territoire plus large : estuaire de la Seine, Somme, autres vallées, arrière-pays...

##### *Aménagements et paysages*

La thématique « aménagements et paysages » a suscité peu de réactions, son traitement semblant secondaire au regard des autres thématiques.

<b>Points d'intérêts relevés</b>	<b>Craintes et points de vigilance soulignés</b>
Lancer de petites actions ciblées rapidement	Secondaire face à la gestion du débouché Crainte d'isolement en cas de coupure de la route Intégration paysagère du projet s'ambitionne dans le cadre du développement de territoire Déplacement des bungalows : sur zone agricole ? Fermeture d'un carré urbanisé à intégrer au projet de PLU La délocalisation proposée de l'aire de jeux l'éloigne de l'aire de baignade et du poste de secours

*Economie locale, tourisme et loisirs*

Le projet territorial doit permettre de préserver les usages actuels, point important pour les acteurs présents, tout en assurant le développement du territoire. Des inquiétudes ont été formulées sur le financement du projet et sur la gestion du foncier au vu des besoins nécessaires pour mettre en œuvre les différentes actions.

<b>Points d'intérêts relevés</b>	<b>Craintes et points de vigilance soulignés</b>
Faire d'une somme de contraintes un projet de développement	Privilégier les risques et l'économie (milieux naturels non prioritaires)
Intégrer le maintien des usages dans le projet (agriculture raisonnée et intégrée au paysage, localisation des pêcheurs à préserver des conflits d'usage)	Les risques et l'économie doivent être privilégiés par rapport à l'environnement
Assurer la valorisation touristique du territoire	Intégrer la saisonnalité
Equipements proposés changeront tout : permettront, comme souhaité, le développement de l'attractivité du territoire.	Camping : quel financement pour sa délocalisation ? quelles modalités pour l'acquisition d'un nouveau terrain ?
Recréer un milieu de transition terre-mer, un espace de pédagogie et de développement économique	Piscine rattachée au camping, limite son utilisation sur l'année
Adapter une agriculture raisonnée et intégrée au nouveau paysage	Piscine : quel coût d'exploitation ?
Renforcer le lien entre le littoral et l'arrière-pays	Quel emplacement pour les pêcheurs professionnels ? Au milieu des habitations ?
	Quelle capacité financière pour ce projet ?
	Quid de l'acquisition foncière ?
	Le maintien de la digue route constitue la base de l'économie locale
	Nécessité de reconnecter le territoire avec le vélo-route, pour assurer un lien avec la basse vallée
	Tourisme équestre non traité : importance de préserver des passages non bétonnés

*Gestion intégrée du risque*

La gestion du risque est considérée comme prioritaire et pas assez traitée dans la présentation du projet. La nécessité de construire un projet intégrant l'arrivée d'un événement à court-terme a été soulignée par les acteurs. De plus, l'importance des enjeux du territoire en termes de risques, par rapport à ceux d'autres territoires français, a été relativisée par l'un des acteurs. Cela signifie qu'il sera difficile de mobiliser des financements importants face à d'autres demandes jugées plus prioritaires.

Points d'intérêts relevés	Craintes et points de vigilance soulignés
<p>Importance de protéger la population</p> <p>Urgence de gestion du débouché, de suppression du phénomène de sur-inondation</p> <p>Nécessité d'agir rapidement pour profiter des opportunités financières : ouvrir modérément, protéger les populations, supprimer les obstacles pour lutter contre les inondations et faire passer les poissons</p> <p>Fait partie des priorités à court terme : respect de la continuité écologique et gestion des inondations</p>	<p>Risque submersion à intégrer davantage, à prioriser</p> <p>Risque inondation à prioriser par rapport à l'environnement notamment</p> <p>Crainte que les enjeux exposés ne soient minimisés</p> <p>Enjeux locaux à relativiser dans le contexte national (ne sont pas « forts » au sens de la stratégie nationale)</p> <p>Lien fort entre les projets à moyen et long terme</p> <p>Gestion du risque inondation à intégrer dès la partie amont du territoire</p> <p>Nécessité de rouvrir le milieu et déplacer les enjeux pour assurer la résilience du territoire et diminuer les risques</p> <p>Nécessité de développer la résilience sur le territoire</p> <p>La gestion intégrée du risque est la préoccupation n°1. Elle doit passer par la gestion du débouché (pour assurer la vidange de la vallée) et de la digue route (du fait de son rôle protecteur, touristique, économique...)</p> <p>Demande de précisions sur le déplacement des enjeux (bungalows) : projet, financement</p> <p>Quid du déplacement des bungalows : quelle prévision ? où ? quel financement ?</p> <p>Contexte réglementaire à prendre en compte</p> <p>Faire avancer le projet assez vite pour être en mesure d'avoir des éléments de réponse si un événement arrive à court terme</p> <p>Quel calendrier ? Ne pas exclure l'éventualité d'avoir à modifier le calendrier suite à un événement extrême</p>

Plus généralement, les limites suivantes ont été soulevées :

- ▶ Construction générale du projet, multiplicité des thèmes, hiérarchisation, et transversalité insuffisamment intégrés par les participants :
  - ▶ sécurité des habitants jugée pas assez traitée, reléguée au second plan.
- ▶ Temporalité du projet, avec en particulier la place de la vision long-terme mal appréhendée :
  - ▶ manque de lisibilité de la façon dont les différentes actions se déploient dans le temps ;
  - ▶ manque de clarté sur le projet à long-terme, de fait difficile à décrire précisément.

Sans remettre en cause le contenu du projet, ces points doivent être clarifiés dans la mouture finale.

## **5. Mise en commun et conclusions**

En conclusion, A. BERNE, directeur de l'AESN, souligne le fait qu'il s'agit d'un beau projet, exemplaire au niveau français. Il est important de montrer que des actions concrètes ont lieu pour la gestion du risque. La priorité de ce projet devra être la sécurité des biens et des personnes. Le projet devra par ailleurs permettre de conserver la grande majorité des usages. Il remercie le Conservatoire du littoral et le groupement de bureaux d'études pour le travail réalisé.